



**Compteurs d'eau chaude à totalisateur électronique
TECHEM modèle aqua-tech connec e
classe C (toutes positions)**

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 82-537 du 22 juin 1982 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'eau chaude et de l'avis de la commission technique des instruments de mesure pour les totalisateurs électroniques.

FABRICANT :

TECHEM Aktiengesellschaft - Saonestraße 1 - 60528 Frankfurt - Allemagne

DEMANDEURS :

SYNFORIC GEIE - 41-49, rue de la Garenne - 92318 Sèvres - France

CARACTERISTIQUES :

Le compteur d'eau chaude TECHEM modèle aqua-tech connec e est analogue au compteur d'eau froide de même modèle approuvé par la décision [n° 99.00.382.007.1 du 17 décembre 1999](#). Il n'en diffère que par les inscriptions réglementaires portées sur son cadran, en particulier la limite supérieure de la température égale à 90 °C.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Les compteurs sont vérifiés à l'eau froide en appliquant les erreurs maximales tolérées pour les compteurs d'eau froide.

VALIDITE :

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA